BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES
ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES
ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Premier ministre
Direction de l'information légale et administrative

Standard..... 01-40-58-75-00
Annonces..... 01-40-58-77-56
Accueil commercial 01-40-15-70-10
Télécopie..... 01-40-58-79-14

BODACC « A »

Annonce n° 538

69 – RHÔNE

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE LYON

Ventes et cessions

445 347 024 RCS Lyon.
IMMO PLUS.
Forme : Société à Responsabilité Limitée.
Capital : 3083000.00 EUR.
Adresse : 30, Rue De la République, 69002 Lyon.
Oppositions : Art. L.236-14 du code de commerce.
Commentaires : PROJET DE FUSION ENTRE IMMO PLUS, SARL au capital de 3 083 000 €, Siège social : 30, rue de la République 69002 LYON, 445 347 024 RCS LYON ET FORTUNA, SAS au capital de 7 622 € Siège social : 30, rue de la République 69002 LYON, 420 209 470 RCS LYON AVIS DE PROJET DE FUSION Aux termes d'un ASSP en date à ST ETIENNE du 29-03-2019, la société IMMO PLUS, SARL au capital de 3 083 000€, dont le siège social est30, rue de la République 69002 LYON, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 445 347 024 et la société FORTUNA, SAS au capital de 7 622 €, dont le siège social est 30, rue de la République 69002 LYON, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 420 209 470 RCS LYON, ont établi le projet de leur fusion par voie d'absorption de la société FORTUNA par la société IMMO PLUS. La société FORUNA ferait apport à la société IMMO PLUS de la totalité de son actif, soit 3 483 841 €, à charge de la totalité de son passif, soit 11 682 €. La valeur nette des apports s'élèverait à 3 472 159 €. La société IMMO PLUS détenant la totalité des 500 actions composant le capital social de la société FORTUNA, il ne sera procédé à aucune augmentation de capital et aucun rapport d'échange n'a été déterminé. Il résulterait de l'annulation des actions de FORTUNA détenues par IMMO PLUS un boni de fusion de 22 159 €. La fusion prendrait effet rétroactivement au 01/11/2018, d'un point de vue comptable et fiscal. Toutes les opérations actives et passives, effectuées par FORTUNA depuis le 01/11/2018 jusqu'au jour de réalisation définitive de la fusion seraient prises en charge par IMMO PLUS. La société FORTUNA sera dissoute de plein droit sans liquidation, à la date de réalisation définitive de la fusion. Les créanciers de la société absorbante, ainsi que ceux de la société absorbée dont les créances sont antérieures au présent avis, pourront faire opposition à la présente fusion dans les conditions prévues aux articles L. 236-14 et R. 236-8 du Code de commerce, soit trente jours à compter de la présente publication, devant le Tribunal de commerce compétent. Conformément à l'article L. 236-6 du Code de commerce, le projet de fusion a été déposé au greffe du Tribunal de commerce de LYON au nom des deux sociétés le 01/04/2019..